RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 03 MAI 2013

relatif à la prorogation du mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut français de la vigne et du vin

NOR : AGRT1309551A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code de la recherche, notamment les articles L342-1 à L342-12 ;

Vu les statuts de l'Institut français de la vigne et du vin, notamment l'article 6,

Arrête :

Article 1er

La durée du mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut français de la vigne et du vin, en fonction à la date du 10 avril 2013, est prolongée jusqu'à publication des arrêtés portant nomination des membres de ce conseil d'administration et au plus tard jusqu'au 10 juillet 2013.

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 03 MAI 2013

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
Pour le Ministre et par délégation,

Le Sous-directeur
des produits et marchés

Julien TURENNE